



Ecully, le 06 mars 2015

Groupe SEB

REMUNERATION DU PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL ET DU DIRECTEUR GENERAL DELEGUE

Le Conseil d'administration du 24 février 2015 qui a arrêté les comptes annuels 2014 et le budget 2015, après avoir recueilli les recommandations du Comité des Nominations et Rémunérations, a pris les décisions suivantes concernant la rémunération de son Président-Directeur Général, Thierry de la Tour d'Artaise et de son Directeur général Délégué, Bertrand Neuschwander :

1) Thierry de La tour d'Artaise, Président-Directeur Général :

- Rémunération fixe 2015

La rémunération fixe annuelle de Thierry de La Tour d'Artaise demeure inchangée à 850 000 euros depuis 2011.

- Rémunération variable

La rémunération variable versée en 2015 au titre de l'exercice 2014 s'élèvera à 1 002 660 euros soit 117,96% de la rémunération fixe.

Cette rémunération variable correspond à l'atteinte des objectifs quantitatifs et qualitatifs arrêtés par le Conseil d'administration en début d'année.

L'atteinte des objectifs quantitatifs est appréciée au regard de la croissance du chiffre d'affaires et du Résultat Opérationnel d'Activité (ROPA) du Groupe.

Les objectifs qualitatifs relatifs à la performance individuelle de Thierry de La Tour d'Artaise ont été arrêtés par le Conseil d'administration en début d'exercice 2014 et portaient sur le pilotage du Groupe dans un contexte très incertain, l'évolution de l'organisation du Groupe et la relance de la croissance.

2) Bertrand Neuschwander, Directeur Général Délégué :

- Rémunération fixe 2015

La rémunération fixe annuelle arrêtée par le Conseil d'administration le 22 avril 2014 lors de sa nomination, à savoir 500 000 euros, demeure inchangée en 2015.

- Rémunération variable

La rémunération variable versée en 2015 au titre de l'exercice 2014 s'élèvera à 326 122 euros soit un taux d'atteinte de 117,16% de ses objectifs et qui correspond à la période de l'année 2014 en tant que mandataire social.

L'atteinte des objectifs quantitatifs est appréciée au regard de la croissance du chiffre d'affaires et du Résultat Opérationnel d'Activité (ROPA) du Groupe.

Les objectifs qualitatifs relatifs à la performance individuelle de Bertrand Neuschwander ont été arrêtés par le Conseil d'administration en début d'exercice 2014 et portaient sur la réussite de sa prise de fonction dans le cadre de ses nouvelles responsabilités, sa contribution au management de l'entreprise dans un contexte peu porteur et la réalisation de projets opérationnels spécifiques.

Sur l'ensemble de l'année 2014, en intégrant la période précédant sa nomination comme Directeur Général Délégué, le montant total de sa rémunération variable s'élève à 412 915 €.

L'ensemble des éléments de rémunération accordés au Président-Directeur Général et au Directeur Général Délégué sera décrit dans le document de référence du Groupe SEB.